



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/999

Le 12 octobre 2021

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre), Réunion électronique, 16 décembre 2021**

1 Introduction

La présente Circulaire administrative vient compléter les renseignements fournis dans la Circulaire administrative [CACE/992](#). En raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID-19](#)), les États Membres de l'UIT ont été consultés, sous couvert de la Circulaire administrative CACE/992, sur la question de savoir si la réunion de la Commission d'études 5 pouvait être organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) à la date prévue du 16 décembre 2021. La date limite de soumission des réponses à cette consultation était le 1er octobre 2021.

2 Résultats du processus de consultation

La présente Circulaire administrative a pour but de rendre compte des résultats de la consultation.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objection à l'encontre de l'organisation de la réunion de la Commission d'études 5 de manière virtuelle le 16 décembre 2021. En conséquence, la réunion de la Commission d'études 5 aura lieu de manière virtuelle.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. Uwe Löwenstein, Conseiller de la Commission d'études 5, à l'adresse uwe.loewenstein@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur